

SUBVENTIONS MONDIALES – DOTATIONS ET DONS AFFECTÉS À DES FINS PARTICULIÈRES

Réponses à vos questions

Les dons affectés à des fins particulières et les dotations à une subvention mondiale sont deux façons pour un donateur de faire un don majeur qui sera exclusivement utilisé pour financer une subvention mondiale. En général, un don affecté à des fins particulières est utilisé dans son intégralité et dans l'année qui suit son versement. Une dotation fournit un flux de revenus à perpétuité.

Consultez les ressources suivantes pour en savoir plus :

- [Guide des subventions mondiales](#)
- [Subventions mondiales – Modalités](#)
- [Axes stratégiques – Principes généraux](#)

Outre ces ressources, [l'équipe Subventions du Rotary](#) se tient à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous trouverez de plus amples [informations sur les subventions](#) sur Mon Rotary.

Les liens ci-dessous vous permettent d'accéder directement aux informations concernant le type de don qui vous intéresse :

- Dotation commémorative pour les subventions mondiales
- Dons affectés à des subventions mondiales – Avec stipulation de district
- Dons affectés à des subventions mondiales – Sans stipulation de district

DOTATION COMMÉMORATIVE POUR LES SUBVENTIONS MONDIALES

Un don d'au moins 150 000 dollars permet à un donateur d'établir une dotation qui alimentera des subventions mondiales dans un axe stratégique. En fonction du montant, le donateur peut également désigner un district bénéficiaire, un type d'activité, un axe stratégique ou une région géographique. Les plus-values réalisées d'une dotation n'ayant pas désigné de district bénéficiaire alimenteront des subventions mondiales en remplacement de la contrepartie du Fonds mondial.

Q : Qu'est-ce qu'une dotation affectée à une subvention mondiale, et comment l'utiliser ?

R : Il s'agit d'un don effectué au nom d'un donateur ou d'une autre personne, et qui finance des subventions mondiales. Lorsque le donateur stipule le district qui sera le parrain de la subvention, le don lui est affecté en tant que source de financement pour une subvention mondiale qui répond aux restrictions et/ou préférences énoncées par le donateur (ex. : axes stratégiques).

Q : Où un district peut-il connaître les revenus disponibles provenant d'une dotation à une subvention mondiale ?

R : Les dirigeants de district peuvent consulter le rapport Suivi des dons sur Mon Rotary qui indique également les restrictions et préférences associées à ces revenus. Pour plus d'informations, envoyez un message à giftadministration@rotary.org.

Q : Quand est-ce que les districts peuvent utiliser ces plus-values ?

R : Ces revenus sont disponibles tous les ans à la fin du mois d'août. Pour plus d'informations, envoyez un message à giftadministration@rotary.org.

Q : Comment un district peut-il demander une subvention mondiale ?

R : La demande de subvention est remplie en ligne via [l'Espace Subventions](#). Contactez votre [correspondant Subventions](#) si vous avez besoin d'aide.

Q : Qui peut parrainer une subvention mondiale financée par un tel don ?

R : Le district mentionné par le donateur dans l'accord de don ou un club de ce district avec l'aval du district.

Q : Un district a-t-il besoin d'un parrain international pour une subvention mondiale alimentée par un fonds de dotation ?

R : Oui. Un partenariat entre un parrain hôte et un parrain international est obligatoire pour toute subvention mondiale.

Q : Une subvention mondiale financée par ce type de don doit-elle se conformer à tous les critères régissant les subventions mondiales ?

R : Oui. Toute subvention mondiale doit répondre aux critères d'éligibilité établis dans les [modalités des](#)

[subventions mondiales](#) et les [principes généraux des axes stratégiques](#). Toutefois, les 15 % minimum du budget total de l'action apportés par les partenaires internationaux ne sont pas requis. Contactez votre [coordinateur Subventions](#) si vous avez des questions.

Q : Un district peut-il financer une subvention mondiale uniquement avec un don de ce type ?

R : Oui. Mais les districts ont aussi la possibilité d'y ajouter des dons en espèces et/ou d'y allouer leur Fonds spécifique de district (FSD). Toute allocation de FSD bénéficie d'une contrepartie du Fonds mondial (80 %). Voir le document sur les [scénarios de financement](#) pour en savoir plus.

Q : Les revenus disponibles générés par une dotation bénéficient-ils d'une contrepartie du Fonds mondial ?

R : Non. Voir le document sur les [scénarios de financement](#) pour en savoir plus.

Q : Comment un district doit-il indiquer dans la demande qu'il souhaite utiliser une dotation affectée à une subvention mondiale ?

R : À la rubrique Financement de la demande en ligne, les dotations affectées aux subventions mondiales apparaissent parmi les options de financement disponibles. Sélectionnez le district puis le numéro du don (ex. : E12345) comme source de financement.

Q : Un tel don peut-il soutenir financièrement le bénéficiaire ou une organisation partenaire liés au donateur ?

R : Non, car cela constituerait un conflit d'intérêts entre le donateur et le bénéficiaire ou l'organisation. Reportez-vous aux directives en matière de conflits d'intérêt applicables aux participants dans les [Modalités des subventions mondiales](#).

Q : Un district peut-il utiliser plusieurs dons de ce type pour financer la même subvention mondiale ?

R : Non. Un district peut uniquement utiliser une dotation ou un don affecté à des fins particulières par subvention mondiale.

Q : Un district peut-il utiliser un don de ce type pour financer plusieurs subventions mondiales ?

R : Oui, à condition que le don affecté à chaque subvention mondiale soit d'au moins 30 000 dollars. Toutes les subventions mondiales porteront le nom du donateur et devront satisfaire aux restrictions et/ou préférences imposées par le donateur. Pour toute question, envoyez un message à giftadministration@rotary.org.

Q : Y a-t-il un montant minimum de revenus disponibles obligatoire pour le financement d'une subvention mondiale ?

R : Non.

Q : Le solde des revenus disponibles inutilisés est-il reporté sur l'année suivante ?

R : Oui. Ce solde viendra s'ajouter aux revenus disponibles de l'année suivante.

Q : Les subventions mondiales utilisant une dotation font-elles l'objet d'un examen supplémentaire lorsqu'elles dépassent un certain montant ?

R : Oui. Lorsque la financement d'une subvention mondiale dépasse 100 000 dollars, y compris les plus-values d'une dotation, une vérification (axe stratégique) et une visite de site intermédiaire seront requis. Dans le cas d'un financement total de plus de 400 000 dollars avec un don affecté à une subvention mondiale, une vérification (axe stratégique), un audit, et/ou une visite de site préalable et intermédiaire et un examen complet du dossier par les administrateurs de la Fondation sont exigés. Les dossiers seront étudiés selon le calendrier suivant :

- Ceux soumis d'ici le 1^{er} juin seront étudiés en octobre.
- Ceux soumis d'ici le 1^{er} octobre seront étudiés en janvier.
- Ceux soumis d'ici le 1^{er} décembre seront étudiés en avril.
- Ceux soumis d'ici le 1^{er} mars seront étudiés en juin.

Scénarios de financement

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Montant total de la subvention	30 000 dollars	30 000 dollars	50 000 dollars	30 000 dollars
Revenus disponibles	30 000 dollars	21 000 dollars	30 000 dollars	21 000 dollars
Fonds spécifique de district (FSD)	0 dollar	5 000 dollars	10 000 dollars	0 dollar
Contrepartie du Fonds mondial (80 % pour le FSD)	Sans objet	4 000 dollars	8 000 dollars	Sans objet
Espèces (pas de contrepartie)	0 dollar	0 dollar	2 000 dollars	9 000 dollars

DONS AFFECTÉS À DES SUBVENTIONS MONDIALES — AVEC STIPULATION DE DISTRICT

Un don affecté d'au moins 30 000 dollars peut financer une ou plusieurs subventions mondiales parrainées par un district choisi par le donateur. Ce dernier peut également stipuler l'axe stratégique et le type d'activité : action humanitaire, bourse d'études ou équipe de formation professionnelle.

Q : Qu'est-ce qu'un don affecté à une subvention mondiale, et comment l'utiliser ?

R : Il s'agit d'un don effectué au nom d'un donateur ou d'une autre personne qui finance des subventions mondiales. Lorsque le donateur stipule le district qui sera le parrain de la subvention, le don lui est affecté en tant que source de financement pour une subvention mondiale qui répond aux restrictions et/ou préférences énoncées par le donateur (ex. : axes stratégiques).

Q : Quelles restrictions ou préférences le donateur peut-il préciser ?

R : Le donateur peut limiter l'utilisation du don à un ou plusieurs axes stratégiques et/ou fixer une préférence géographique pour le site de l'action qui bénéficiera de la subvention mondiale.

Q : La subvention mondiale porte-t-elle le nom du donateur ?

R : Oui, même si le don ne finance pas la totalité de l'action.

Q : Une partie de ces dons est-elle utilisée pour couvrir les frais administratifs ?

R : Oui, 5 % du don servent à couvrir ces frais. Tout comme les contributions en espèces versées au profit des subventions mondiales, ces dons n'entrent pas dans le cycle d'investissement de trois ans.

Q : À quel type de programme de reconnaissance peuvent prétendre les donateurs ?

R : Les donateurs deviennent donateurs majeurs, mais ne reçoivent pas de points Fondation.

Q : Plusieurs personnes ou entités peuvent-elles verser un tel don ?

R : Non. Ces dons sont réservés aux individus, aux couples, aux fondations non affiliées au Rotary et aux entreprises.

Q : Un district peut-il utiliser son FSD pour faire un don affecté à des fins particulières ?

R : Non. Mais le FSD peut être utilisé pour compléter ce don dans le cadre du financement d'une subvention mondiale Voir le document sur les [scénarios de financement](#).

Q : Ce type de don génère-t-il des intérêts ?

R : Non, car ces dons sont utilisés immédiatement et dans leur totalité. Ils ne sont donc pas impactés par les gains

ou pertes d'investissement.

Q : Un club ou un district peut-il effectuer un don affecté à des fins particulières ?

R : Non, mais un donateur peut le faire au nom d'un district ou d'un club.

Q : Où les districts peuvent-ils trouver les dons affectés à des subventions mondiales qui sont à leur disposition ?

R : Les dirigeants de district peuvent consulter le rapport Suivi des dons sur Mon Rotary qui indique également les restrictions et préférences associées à ces fonds. Pour plus d'informations, envoyez un message à giftadministration@rotary.org.

Q : Quand ce don est-il disponible au district ?

R : L'objectif est qu'il soit mis à profit durant l'année rotarienne suivant celle où il a été reçu. Mais il n'est disponible qu'une fois reçu et traité par la Fondation, c'est-à-dire généralement dans un délai de 10 jours ouvrés.

Q : Comment un district peut-il demander une subvention mondiale ?

R : La demande de subvention est remplie en ligne via [l'Espace Subventions](#). Contactez votre [correspondant Subventions](#) si vous avez besoin d'aide.

Q : Qui peut parrainer une subvention mondiale financée par un tel don ?

R : Le district mentionné par le donateur dans l'accord de don ou un club de ce district avec l'aval du district. Le donateur peut également stipuler un club du district comme parrain de la subvention.

Q : Un district a-t-il besoin d'un parrain international lorsqu'il finance une action par un don affecté à une subvention mondiale ?

R : Oui. Un partenariat entre un parrain hôte et un parrain international est obligatoire pour toute subvention mondiale.

Q : Une subvention mondiale financée par ce type de don doit-elle se conformer à tous les critères régissant les subventions mondiales ?

R : Oui. Toute subvention mondiale doit répondre aux critères d'éligibilité établis dans les [modalités des subventions mondiales](#) et les [principes généraux des axes stratégiques](#). Toutefois, les 15 % minimum du budget total de l'action apportés par les partenaires internationaux ne sont pas requis. Contactez votre [coordinateur Subventions](#) si vous avez des questions.

Q : Un district peut-il financer une subvention mondiale uniquement avec un don de ce type ?

R : Oui, mais les districts ont aussi la possibilité d'y ajouter des dons en espèces et/ou une partie du FSD. Toute allocation de FSD bénéficie d'une contrepartie du Fonds mondial (80 %). Voir le document sur les [scénarios de financement](#).

Q : Les dons affectés à une subvention mondiale bénéficient-ils d'une contrepartie du Fonds mondial ?

R : Non. Voir le document sur les [scénarios de financement](#).

Q : Comment un district doit-il indiquer dans la demande qu'il souhaite utiliser un don affecté à une subvention mondiale ?

R : À la rubrique Financement de la demande en ligne, les dotations affectées aux subventions mondiales apparaissent parmi les options de financement disponibles. Sélectionnez le district puis le numéro du don (ex. : T12345) comme source de financement.

Q : Un tel don peut-il soutenir financièrement le bénéficiaire ou une organisation partenaire liés au donateur ?

R : Non, car cela constituerait un conflit d'intérêts entre le donateur et le bénéficiaire ou l'organisation. Reportez-vous aux directives en matière de conflits d'intérêt applicables aux participants dans les [Modalités des subventions mondiales](#).

Q : Un district peut-il utiliser plusieurs dons de ce type pour financer la même subvention mondiale ?

R : Non. Un district peut uniquement utiliser une dotation ou un don affecté à des fins particulières par subvention mondiale.

Q : Un district peut-il utiliser un tel don pour financer plusieurs subventions mondiales ?

R : Oui, à condition que le don affecté à chaque subvention mondiale soit d'au moins 15 000 dollars. Toutes les subventions mondiales porteront le nom du donateur et devront satisfaire aux restrictions et/ou préférences imposées par le donateur. Pour toute question, envoyez un message à giftadministration@rotary.org.

Q : Les subventions mondiales utilisant une dotation font-elles l'objet d'un examen supplémentaire lorsqu'elles dépassent un certain montant ?

R : Oui. Si le financement total d'une subvention mondiale, supérieur à 100 000 dollars, inclut un don affecté à une subvention mondiale, une vérification (axe stratégique) et une visite de site intermédiaire sont obligatoires. Dans le cas d'un financement total de plus de 400 000 dollars avec un don affecté à une subvention mondiale, une vérification (axe stratégique), un audit, et/ou une visite de site préalable et intermédiaire et un examen complet du dossier par les administrateurs de la Fondation sont exigés. Les dossiers seront étudiés selon le calendrier suivant :

- Ceux soumis d'ici le 1^{er} juin seront étudiés en octobre.

- Ceux soumis d'ici le 1^{er} octobre seront étudiés en janvier.
- Ceux soumis d'ici le 1^{er} décembre seront étudiés en avril.
- Ceux soumis d'ici le 1^{er} mars seront étudiés en juin.

Q : Que se passe-t-il lorsqu'un district n'utilise pas un don affecté à une subvention mondiale ?

R : Les fonds sont reportés sur l'année suivante. Si le don n'est pas utilisé après plusieurs années, la Fondation pourra déterminer la meilleure façon de les utiliser.

Scénarios de financement

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Montant total de la subvention	30 030 dollars	30 000 dollars	30 001 dollars	80 000 dollars
Montant du don affecté à des fins particulières	30 000 dollars	30 000 dollars	31 580 dollars	50 000 dollars
Montant du don affecté à des fins particulières disponible (après la déduction de 5 %)	28 500 dollars	28 500 dollars	30 001 dollars	47 500 dollars
Fonds spécifique de district (FSD)	850 dollars	0 dollar	0 dollar	10 000 dollars
Contrepartie du Fonds mondial (80 % pour le FSD)	680 dollars	Sans objet	Sans objet	8 000 dollars
Espèces (pas de contrepartie)	0 dollar	1 500 dollars	0 dollar	14 500 dollars

DONS AFFECTÉS À DES SUBVENTIONS MONDIALES — SANS STIPULATION DE DISTRICT

Un don d'au moins 15 000 dollars permet de financer des subventions mondiales dans un axe stratégique particulier sans désigner un district. Dans ce cas, la Fondation affectera le don à une subvention mondiale qui répond aux préférences du donateur pour remplacer la contrepartie du Fonds mondial, tout ou partie.

Q : Qu'est-ce qu'un don affecté à des fins particulières sans stipulation de district ?

R : Un don affecté à des fins particulières sans stipulation de district est un don d'au moins 15 000 dollars qui doit servir, généralement l'année rotarienne suivante, à financer une ou plusieurs subventions mondiales approuvées.

Q : Comment ce type de don est-il utilisé ?

R : Le don financera une subvention mondiale qui répond aux restrictions et/ou préférences énoncées par le donateur (ex. : axe stratégique). Il sera utilisé pour remplacer la contrepartie éventuelle du Fonds mondial.

Q : Quelles restrictions ou préférences le donateur peut-il préciser ?

R : Le donateur peut limiter l'utilisation du don à un ou plusieurs axes stratégiques et/ou fixer une préférence géographique pour le site de l'action qui bénéficiera de la subvention mondiale.

Q : Comment la subvention mondiale est-elle choisie ?

R : Selon les clauses du contrat, la subvention mondiale sera choisie par la Fondation.

Q : La subvention mondiale porte-t-elle le nom du donateur ?

R : Oui, même si le don ne finance pas la totalité de l'action.

Q : Une partie de ces dons est-elle utilisée pour couvrir les frais administratifs ?

R : Oui, 5 % du don servent à couvrir ces frais. Tout comme les contributions en espèces versées au profit des subventions mondiales, ces dons n'entrent pas dans le cycle d'investissement de trois ans.

Q : À quel type de programme de reconnaissance peuvent prétendre les donateurs ?

R : Les donateurs deviennent donateurs majeurs, mais ne reçoivent pas de points Fondation.

Q : Plusieurs personnes ou entités peuvent-elles verser un tel don ?

R : Non. Ces dons sont réservés aux individus, aux couples, aux fondations non affiliées au Rotary et aux entreprises.

Q : Les dons affectés à une subvention mondiale bénéficient-ils d'une contrepartie du Fonds mondial ?

R : Non. Toutefois, le don peut être complété par d'autres fonds, y compris le Fonds spécifique de district (FSD), et des contributions en espèces. Seul le FSD bénéficie d'une contrepartie de la Fondation. Voir le document sur les [scénarios de financement](#).